

“Poisson d’avril !” le jour des farces et canulars : histoire d’une tradition

Poissons accrochés dans le dos, canulars divers et variés, blagues plus ou moins réussies... le 1^{er} avril est en France plus qu’ailleurs - même si la coutume existe aussi à l’étranger -, le jour des blagues.

UNE TRADITION D’ORIGINE FRANÇAISE

L’origine des « poissons d’avril » est à chercher dans l’histoire de France.

Il faut remonter le temps, jusqu’en 1564. Cette année-là, le roi Charles IX décida d’une réforme calendaire : alors que l’année commençait en France à Noël, à Pâques ou encore dans certaines régions le 25 mars avec prolongation des fêtes jusqu’au 1^{er} avril et la tradition d’échange de cadeaux, l’édit de Roussillon fit commencer la nouvelle année le 1^{er}, janvier. Le pape Grégoire XIII étendit cette mesure à l’ensemble de la chrétienté avec l’adoption du calendrier grégorien en 1582. Selon la légende, le changement calendaire échappa



à beaucoup, sans compter les réfractaires. Tous continuèrent à fêter le Nouvel An comme avant et donc à s’offrir des cadeaux et des étrennes le 1^{er} avril. Aussi, pour se moquer d’eux, des farceurs eurent l’idée de leur offrir des cadeaux un peu

spéciaux : des faux cadeaux pour rire... qui avec le temps se sont transformés en blagues puis en stratagèmes pour piéger les autres. C’est depuis cette époque que le 1^{er} avril est devenu le jour des farces et canulars.

L’ORIGINE DU “POISSON D’AVRIL”

En France la tradition tourne autour du poisson. Pourquoi ce fameux poisson en papier, que certains s’accrochent dans le dos ?

Une première hypothèse conduit à l’astrologie solaire : le « poisson d’avril » pourrait faire référence au signe zodiacal du poisson, le dernier de l’hiver, utilisé comme illustration dans des cartes envoyées le 1^{er} avril pour se souhaiter

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d’ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d’appel d’urgence CCAS en dehors des heures d’ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

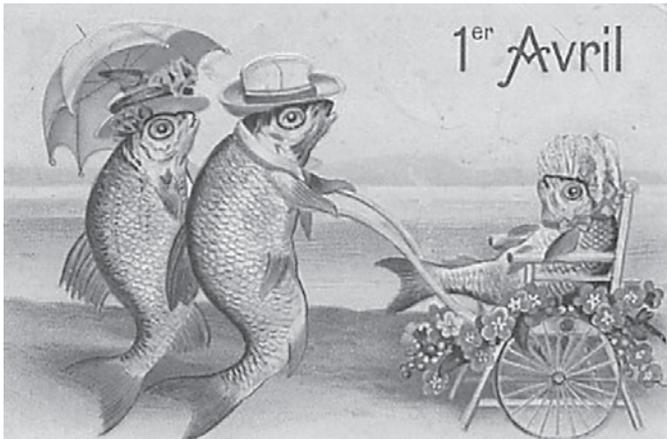
William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

BON ANNIVERSAIRE À NOTRE BULLETIN QUI FÊTE SES 45 ANS !

Le 1^{er} avril 1977 à Saint-Lormel
Est paru pour la première fois un petit mensuel
Rendez-vous avec la population
Entièrement fait maison, de la conception à l’impression
Vous informant sur un peu tout sans être banal
Echo, surtout de la vie communale
Il appelle l’assiduité des « scribouillards » chaque mois
Lien étroit perdurant entre le conseil municipal et les lormellois.



amour, amitié et bonheur au début du XX^e siècle.

Une deuxième mène à la religion chrétienne : le 1^{er} avril est proche de la fin du Carême. Pendant 40 jours, la viande est proscrite pour les catholiques et le poisson est privilégié pour remplacer.

Enfin, une dernière piste renvoie à l'interdiction de pêcher au printemps dans certaines zones, pour permettre à la faune marine de se renouveler. Durant cette période dite du frai, les pêcheurs se voyaient « offrir » un hareng mort accroché dans le dos, qui fut remplacé par la suite par un poisson en papier.

Autant d'hypothèses, plus ou moins farfelues, mais qui expliquent une tradition populaire qui remonte à loin.

ET DANS LES AUTRES PAYS ?

La tradition de la blague du 1^{er} avril, au départ occidentale, s'est peu à peu diffusée. Elle s'exprime de différentes

manières en fonction des pays. En anglais, le poisson d'avril est l'"April's fool day" (le jour des fous d'Avril). Les farces ne se font que le matin en Angleterre et si vous êtes piégés, vous êtes "une nouille". En Écosse, soyez deux fois plus vigilant qu'en France car les farceurs peuvent également sévir le 2 avril. Au Mexique, l'unique tour consiste à subtiliser le bien d'un ami. La victime aura en échange des bonbons et un petit mot lui indiquant qu'il s'est fait avoir. Il existe même une version indienne du poisson d'avril : elle a lieu le 31 mars et se nomme la fête d'"Huli"

LES CANULARS SE SONT RÉPANDUS DANS LE MONDE

S'il est coutume de faire des farces et autres plaisanteries parfois un peu lourdes ou simplettes, il en est tout autrement pour les médias. Ces derniers sont en effet ce

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT ! :

Les déchets verts sont définis comme étant issus de la tonte de pelouse, de la taille ou de l'arrachage de haie, arbres, arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année, qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Le brûlage
des déchets
verts
est interdit



jour-là les auteurs de canulars bien plus élaborés et bien plus retentissants.

RAPPELÉZ-VOUS :

En 1986, le journal Le Parisien avait déclaré que la tour Eiffel, symbole de la France à l'étranger, allait être déplacée à Marne-la-Vallée pour devenir une attraction du parc Walt-Disney en construction ! En 2009, le quotidien Libération communiquait que l'interdiction de fumer dans des lieux publics s'étendait désormais à la rue et que des brigades policières en roller seraient chargées d'éteindre les cigarettes à l'aide... de

pistolets à eau !

Ou plus récemment en 2017, Thomas Pesquet annonçant qu'il souhaitait rester dans l'espace et ne voulait plus rentrer sur Terre. Le spationaute le fit savoir via un Tweet relayé par les médias. Bien évidemment, c'était une plaisanterie puisqu'il est rentré un mois plus tard !

Et l'an passé, le fabricant de jouet danois Lego qui avait réalisé une vidéo pour nous faire croire que de nouvelles pièces Lego étaient équipées d'un capteur de mouvement, capables de se déplacer en détectant un pied humain !

Nous pouvons affirmer en toute simplicité que le "réussi" des poissons d'avril est celui où tout le monde rigole, même celui à qui on a joué un tour.

Le 1^{er} avril, c'est l'occasion de retrouver son âme d'enfant et de s'offrir une excuse pour jouer un tour à son entourage en toute impunité. Les occasions de rire ne sont pas si nombreuses !

LES INFOS DE LA MAIRIE



→ **TRI SÉLECTIF :**
POINT DE COLLECTE DE LA VILLE BILY

À titre expérimental, suite aux désagréments sonores subis par le voisinage, le conteneur à verres sera déplacé à côté des bacs à ordures ménagères se trouvant chemin de la clôture et ce, pour une période de 3 mois à l'issue de laquelle cet emplacement sera pérennisé ou pas.

Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), **des actions :**



- > Une **collecte de dons pour l'Ukraine** dans le cadre de l'action commune de l'Association des maires de France (AMF) et de la Protection Civile. financé grâce au soutien de la Conférence des financeurs des Côtes d'Armor et de Pour Bien Vieillir Bretagne.
- > Des **colis festifs** pour nos aînés en fin d'année.
- > Une **participation au programme «l'équilibre alimentaire et le plaisir de manger »** destiné aux retraités, programme financé grâce au soutien de la Conférence des financeurs des Côtes d'Armor et de Pour Bien Vieillir Bretagne.
- > La **halte de l'épicerie solidaire** de Beausais sur Mer tous les jeudis place de la mairie.
- > Une **participation à l'achat d'un support thérapeutique** pour l'EPHAD de Plancoët.



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

France Services : être aidé dans vos démarches près de chez vous

Le programme France services a été mis en place par l'Etat pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire.

L'espace France services, installé sur les quais rue Duc d'Aiguillon à Plancoët (près de la Poste - anciennement bureaux de la trésorerie) regroupe en un seul lieu 9 organismes : le Ministère de la justice, les Finances Publiques, la Sécurité sociale, Pôle emploi, l'assurance retraite, la CAF, la MSA, la billetterie et les services administratifs (pas-ports et cartes d'identité).

UNE CONSEILLÈRE VOUS Y ACCUEILLE :

- Lundi/mardi/jeudi de 8h à 15h (sans interruption)
- Mercredi de 8h à 13h (sans interruption)
- Vendredi de 8h à 14h (sans interruption).

+ d'infos et RDV au 02 57 27 00 00

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE DE DINAN AGGLO À LA MAISON FRANCE SERVICES DE PLANCOËT :

D'autre part, une conseillère numérique de Dinan Agglomération vous y accompagnera dans vos démarches en ligne, la prise en main des équipements informatiques, la navigation sur internet... pour

favoriser votre autonomie.

Permanences :

les mardis en semaines impaires de 9h à 12h15

Pour bénéficier du service :

prendre RDV auprès de Flore HUGUERRE au : 06 65 22 35 82 ou effectuer une demande via : f.huguerre@dinan-agglomeration.fr ou se présenter aux permanences.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 5 avril en la mairie de Pleudihen.
- Mardi 12 avril en la mairie de Plancoët.
- Mardi 19 avril en la mairie de Plouÿer.
- Mardi 26 avril en la mairie de Ploubalay.
- Mardi 10 mai en la mairie de Plancoët.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 1^{er}
AVRIL
2022

Étaient présents :

AILLET Louis
AUBIN William
BOUAN Chantal
BOUAN René
DAUNAY Loïc
LEBORGNE Régine
MENIER Mireille
NEUTE Françoise,
PLESTAN Sylvaine,
PORCHER Aurélie
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.



• À propos de la rénovation/ restructuration de la salle polyvalente : NOUVEAU PROJET

Suite aux premières approches budgétaires des architectes consultés, le coût de ce chantier étant très élevé, une nouvelle solution a été envisagée pour amortir plus facilement cet investissement tout en

généralant de nouveaux revenus pour la commune.

Après avoir étudié plusieurs scénarios possibles, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter le projet suivant :

La nouvelle salle polyvalente et la mairie occuperaient le rez-de-chaussée et seraient surmontées d'une tour/ immeuble de 4 ou 5 étages

en eco-construction pouvant accueillir 10 à 15 logements. Le produit de leur location, ou éventuellement de leur vente, compenserait en partie l'investissement.

De plus, cette solution permettrait de créer une construction avec un caractère architectural innovant qui marquerait notre territoire et aurait l'avantage de respecter l'emprise de la construction sur les terres agricoles. Un nouvel appel à projets auprès de plusieurs cabinets d'architectes sera lancé prochainement.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **HORAIRES DES DECHETTERIES !:**

PLANCOET :

ZA de Nazareth
02 96 80 29 72

Du 1^{er} février au 31 octobre :
Lundi 9h - 12h · Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

MATIGNON :

Route du Chemin vert
02 96 41 12 63

Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Lundi 13h30 - 18h · Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 18h
Juillet et août :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 18h

PRÉVENTION DES NOYADES :

une nouvelle signalétique des zones de baignades



L'enquête « Noyades » menée au cours de l'été 2018 par Santé Publique France a relevé par rapport à la dernière enquête menée en 2015, une augmentation sensible du nombre des noyades accidentelles.

Cette enquête fait également apparaître que 41 % des noyades ont lieu en mer dans la zone des 300 m et la proportion de décès parmi les noyades est plus élevée chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger que celle résidant en France.

L'étude lancée sur la zone de baignade surveillée a révélé que la matérialisation de cette zone était assez disparate

sur le territoire et que la réglementation nationale était en décalage avec la norme internationale d'où une possible incompréhension des touristes étrangers. En conséquence, un document d'harmonisation de la signalétique des zones de baignade publiques et d'activités aquatiques et nautiques a été établi. Il est applicable depuis le 1^{er} mars 2022 :

- la baignade en sécurité maintenant c'est entre 2 drapeaux rouges et jaunes
- les uniformes des surveillants sont désormais rouges et jaunes

Tout sur : www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022 : AUX URNES ! Voter, un geste citoyen

Nous allons élire pour un mandat de 5 ans le 26^e Président de la République Française qui sera le 12^e Président de la V^e République.



**1^{er} TOUR LE DIMANCHE
10 AVRIL 2022 -
2^e TOUR LE DIMANCHE
24 AVRIL 2022**

Le bureau de vote situé à la salle polyvalente sera ouvert de 8 h à 19 h

NOUVEAU !

La nouvelle carte électorale envoyée à chaque électeur inscrit sur les listes est dotée d'un QR code. En le scannant, vous accédez au portail : elections.interieur.gouv.fr, onglet « Démarches » qui centralise l'ensemble des formalités relatives aux élections en France : inscription ou vérification d'inscription sur les listes électorales, procurations, informations sur votre bureau de vote

RAPPEL :

Vous pouvez vérifier votre situation électorale (inscription, radiation) sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales même d'une autre commune que la vôtre. Pour tout renseignement suivez le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

F1604 et utilisez la procédure « Maprocuration » + d'infos et RDV au 02 57 27 00 00

QUE FAIRE SI L'ÉTAT CIVIL FIGURANT SUR VOTRE CARTE ÉLECTORALE COM- PORTE UNE ERREUR ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'INSEE à partir des informations transmises :

- Par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- Par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

> Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, St-Martin ou en Polynésie Française :

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de la demande, vous devrez être en possession :

- De votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce n° figure sur votre carte vitale) ;
- D'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide. Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi qu'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, ...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

INSEE Pays de la Loire - Pôle RFD - 105 rue des Français Libres - BP 67401
44274 NANTES CEDEX 2

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ BIENTÔT 16 ANS !

Pensez au recensement, c'est obligatoire

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en AVRIL 2006 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

- **Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle Calédonie ou à Wallis et Futuna :**

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, ...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

Comment lutter contre les espèces invasives ?

Les chenilles processionnaires

Un rayon de soleil et voilà qu'elles commencent à traverser routes et sentiers pour aller s'enterrer pondre et donner naissance à des milliers de papillons qui reproduisent le même cycle. Ces chenilles sont terriblement urticantes et peuvent être même mortelles pour nos animaux de compagnie.



COMMENT LUTTER ? QUELLES AIDES ?

En zone résidentielle, l'échenillage (coupe des branches touchées à l'aide d'un sécateur monté au bout d'une perche) et la pose de pièges sont à privilégier :

- **Les éco-pièges :** le cerclage apposé autour du tronc collecte les chenilles lors de la procession et elles sont ensuite orientées dans un sac où elles restent prisonnières.
- **Les pièges à phéromone :** les papillons mâles sont attirés par la phéromone et piégés.

Pour une lutte active contre la chenille processionnaire, Dinan-Agglomération permet à tous ses administrés de s'équiper en pièges, à tarif réduit, grâce à un achat groupé.

Un devis vous sera établi à partir des informations transmises. Si vos pins sont déjà équipés de cerclage, un réassortiment de sacs de collecte peut vous être fourni.

OÙ S'ADRESSER ?

Pour plus d'informations ou pour établir un devis, contactez Dinan Agglomération - service Grand cycle de l'eau - 02 96 87 14 14

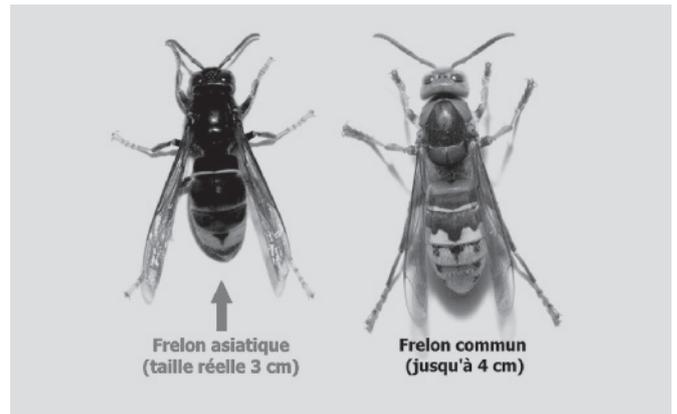
UNE MÉTHODE ALTERNATIVE EXISTE :

il est possible de mettre des nichoirs à mésanges. Les mésanges raffolent de chenilles. Elles en avalent jusqu'à 90 par jour !

Quelle que soit la méthode d'éradication retenue, avant d'intervenir sur vos arbres, protégez-vous afin d'éviter tout contact avec les poils urticants.

Les frelons asiatiques

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées.



QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE SI VOUS DÉCOUVREZ UN NID ?

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% et votre commune prendra à sa charge les 50% restants des frais engagés. Le coût de la destruction d'un nid peut varier entre 80€ et 170 € si l'opération est réalisée au sol mais peut être

nettement majorée si l'accès est difficile et si l'intervention d'une nacelle est nécessaire.

DES CHIFFRES :

sur notre commune, en 2019 : 5 nids traités, en 2020 : 12 nids signalés dont 10 traités, en 2021 : 4 nids signalés dont 4 traités.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ DON DU SANG :

La prochaine collecte de sang aura lieu le vendredi 29 avril à la salle des fêtes de Matignon de 12h à 16h30.

Merci de vous inscrire sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Toute personne âgée de 18 à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter.



LES INFOS DE LA MAIRIE



→ TONDONS ET BRICOLONS AUX BONNES HEURES ! :

L'utilisation des tondeuses, débrousailluses et autres outils bruyants est réglementée et ne peut avoir lieu que les :

- > jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
- > samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- > dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

(article 4 de l'arrêté préfectoral de février 1990)

ESPACE FEMMES

ACTIVITÉS DU MOIS D'AVRIL À L'ESPACE FEMMES

ATELIERS (sur adhésion et inscription) :

- **CONFIANCE EN SOI** :
lundi 4 de 14h à 15h
- **SOPHROLOGIE** : les mardis 5 et 26 de 14h à 15h15
- **AUTOMASSAGE** : mardi 5 de 10h à 11h

Nos accueils de proximité :

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES/VIOLENCES SEXUELLES

Tél. : 02.96.85.60.02- (ligne directe) - 02.96.85.60.01 (standard) ou 07.60.51.79.53

Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple sans rdv lun./mar./jeu. de 9h à 17h30 et ven. de 9h à 12h

PERMANENCE « PAUSE MÈRE ENFANT » de la PMI Le mardi 5 avril de 14h à 16h

PERMANENCE DU CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles) Sur RDV au 02.96.78.47.82 jeu. 28 avril de 10h à 13h et de 14h à 17h

BOUTIQUE SOLIDAIRE « DES HABITS ET VOUS »
Lundi, mardi : 14h à 17h30

Jeudi : 10h à 12h - 14h à 17h30

HORAIRES D'OUVERTURE :

Accueil : Lun., mar., jeu. : 9h à 17h30 et Ven. : 9h à 12h30

ÉGALITHÈQUE

Lun., mar., jeu. : 9h à 12h et 13h30 à 17h30 - Mer. : 14h à 17h30 - Ven. : 9h à 12h30

CONTACT :

ESPACE STEREDENN
1 route de Dinard, 22100 DINAN - tél. : 02 96 85 60 01
espacefemmes@steredenn.org
Facebook : Espace Femmes Dinan
Instagram : espace_femmes_dinan

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2022-2023 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

COMITÉ DES FÊTES :

Le comité des fêtes organise une randonnée pédestre le 14 mai 2022

2 circuits sont proposés : 8 km et 15 km. RDV devant l'église du bourg. Inscription à partir de 14 h. Tarif : 3€/pers. Collation à l'arrivée et à mi-parcours pour le circuit de 15 km.

Programmation culturelle

Plancoët Plélan

- **« Le pied de la pompe »**
Le Grand Mystère, musique - Samedi 30 avril 2022 - 20h30 - Solenval à Plancoët.
 - **« Sœurs »** de Pascal Rambert et Philippe Baronnet, théâtre - Vendredi 6 mai - 20h30 - L'embarcadère à Plélan-le Petit.
 - **« Ellis & Borsarello »**
avec l'Orchestre National de Bretagne, musique - Vendredi 13 mai - 20h30 - Solenval à Plancoët.
- + d'Infos : 02 96 87 03 11

(Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

AMICALE LAÏQUE DES PARENTS d'ÉLÈVES :

Avec l'arrivée des beaux jours, l'amicale laïque organise quelques événements festifs et conviviaux !

• Carnaval et repas

Le 9 Avril 2022 : Carnaval des enfants des écoles de Créhen et Saint Lormel à la salle des fêtes de Créhen
15h30 : début du défilé dans les rues de Créhen suivi d'un goûter à la salle des fêtes. Une belle fête en perspective, avec de la musique pour ceux qui veulent danser !

La soirée se poursuivra au même endroit avec un repas à emporter (dès 18h30) ou à consommer sur place (dès 19h). Au menu : Bœuf bourguignon, fromage, dessert,

une boisson offerte.
Adulte 13 €, enfant 6 €
Réservations auprès du Bar Le Cormoran à st Lormel jusqu'au 31 Mars (le repas est payé à la réservation)

• Benne à ferraille

Pour vous aider à faire votre ménage de printemps, une benne à ferraille sera placée du 6 au 20 Mai sur le parking de l'église de Saint-Lormel.

• Kermesse

Enfin ! Après deux ans sans kermesse, c'est avec un grand plaisir que nous organiserons la kermesse des écoles de Saint-Lormel et Créhen le 12 Juin, sur le stade de foot de Saint-Lormel. Réservez d'ores et déjà votre journée.

AMAPetite Terre

Nouvelle saison printemps/été 2022

Le but d'une AMAP est de créer et promouvoir des liens de proximité entre les habitants de notre territoire et une agriculture paysanne locale

biologique (ou tendant vers le BIO). La volonté de notre AMAP est de promouvoir avant tout le **"Manger sain avec des producteurs du coin"**.

Les produits que l'on peut commander sont : Légumes, Pains, Œufs, Galettes, Fraises, Préparations sucrées et salées, Porc, Bœuf, Merguez, Agneau ,...



La nouvelle saison démarre le 29 avril 2022.

Venez rencontrer les producteurs et les membres de l'association et/ou vous inscrire à partir du mois d'avril tous les vendredis de 17h45 à 18h45 à la salle relais intercommunale Place de la gare à Plancoët.

Retrouvez toutes les infos sur notre site web : <http://amapetite-terre.org/> Vous pouvez aussi nous contacter au 06 73 61 50 07



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

Dans le bourg de Saint-Lormel :

• Le BAR LE CORMORAN



16 rue des Tilleuls. Bar, tabacs, jeux FDJ, fléchettes, billard, journaux, point relais colis, terrasse, TV, soirées à thème où Franck CHARLEMAGNE vous accueille dans une ambiance conviviale et chaleureuse

- **Du mar. au ven. de 7 h30 à 13h & de 16h30 à 20h**
- **Le sam. de 9 h 30 à 13 h & 16 h 30 à 1h00**
- **Le dim. de 10 h à 13h30 & 16h30 à 1h00**

Contact : 02.96.84.12.85



• LE PETIT BURGER

21 rue des Tilleuls. Vente de burgers à emporter ou à consommer sur place où Giovanni BLIVET vous propose une carte de burgers préparés avec le pain d'un artisan boulanger, des produits locaux, de la viande fraîche locale, des sauces faites maison et des frites fraîches. Possibilité de dégustation de vins & bières artisanales en mangeant.

Ouverture : le soir du mer. au lun. de 18 h 30 à 21 h 30 - le midi du jeu. au lun. de 12 h 30 à 13 h 30

Réservations & commandes au 07 86 91 92 85

• LA GALERIE DE PEINTURE DE DAVID BALADE



David Balade, qui avait ouvert ses portes au public en novembre 2019, inaugure sa galerie ouverte sur sa cour au cœur du bourg. L'espace proposera régulièrement des expositions de ses œuvres durant les vacances scolaires, et sur rendez-vous en dehors des périodes annoncées. L'artiste y tiendra également différents ateliers de dessin et peinture.

À partir du 11 avril, sa première exposition présentera une sélection d'œuvres récentes, technique mixte sur papier et acrylique et huile sur toile, inspirées par les formes de croissance et l'esprit du végétal.

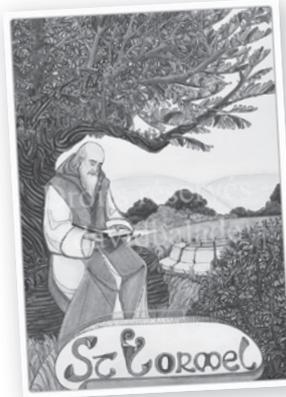
A cette occasion, l'artiste exposera également un dessin inédit du Saint à l'origine du nom de notre commune. Le portrait de Saint Lormel sera disponible à la boutique de la Galerie sous forme de carte et de reproduction.

• SEVES, l'essence du végétal - Exposition de peinture et dessin

Du 11 avril au 1^{er} mai 2022 / tous les jours 14h-19h / Entrée Libre

Galerie David Balade :
23 rue des Tilleuls
22130 Saint Lormel

Programme des expositions



et des activités sur :
davidbalade.fr

Facebook :

Galerie David Balade

Instagram : david.balade

AUX ÉCURIES DE L'ARGUENON

Les Villes Joies

**Arrivées depuis
septembre 2020, après
quelques travaux, nous
sommes prêtes à ouvrir !**

Aux écuries de l'arguenon, Jade, diplômée dans la gestion de l'entreprise, des soins aux chevaux et Pauline, diplômée du BPJEPS (nécessaire à l'accompagnement des cavaliers débutants ou non) ainsi que deux diplômés d'accompagnement de l'handicap (BFEFH moteur et mental), seraient heureuses de vous accueillir

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **RESTOS
DU CŒUR DE
MATIGNON :**

**Les Restos ont entamé
la saison d'été à compter
du 31 mars jusqu'au 3
novembre 2022.**

*Les distributions de cette
nouvelle saison auront lieu
toutes les 2 semaines, le
jeudi matin de 9h à 11h15.*

afin de vous faire découvrir
l'équitation.

Sur rendez-vous, des séances "découverte du poney" peuvent être organisées pour les enfants de 3 à 9 ans, sous forme de parcours ludiques et évolutifs ainsi que des stages à la demi-journée durant les vacances scolaires. Pour les plus grands, des cours "découverte" individuels peuvent être organisés ainsi que des cours particuliers pour les plus aguerris. En espérant vous rencontrer bientôt, on vous souhaite un joli printemps.

Pauline et Jade.

Contact : 06 31 65 23 31

Facebook :

lesecuriesdelarguenon

